

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 juin 2016 à 18 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Manon Fleury, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Josée Bastien, commissaire.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-160614-2886

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-160614-2887

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'inscrire le point « Modification au Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2016-2017 – Retour sur la résolution n° CE-160517-2878) au point 4. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants :

4. Modification au Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2016-2017 – Retour sur la résolution n° CE-160517-2878;
5. Probation de gestionnaire;

6. Nomination de gestionnaires – Adoption; (*huis clos*)
7. Nomination de gestionnaires durant la période estivale – Adoption;
8. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;
9. Nomination d'une firme professionnelle en architecture pour le projet d'installation d'ouvre-portes mécanisées pour personnes handicapées dans divers établissements – Adoption;
10. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie géotechnique (contrôle qualitatif des matériaux) pour le projet de construction du Centre commun de formation professionnelle CSSMI-CSSWL à Saint-Eustache – Adoption;
11. Prolongation - Convention de location - Centre multiservice de Sainte-Thérèse – Adoption;
12. Entente de sous-location - Centre de formation continue des Patriotes – Adoption;
13. Avis de modification au *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) – Adoption;
14. Protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Bois-des-Filion relativement à l'aménagement d'un terrain de basketball sur une partie du terrain de l'école secondaire Rive-Nord – Adoption;
15. Protocole général d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Adoption;
17. Varia;

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La Direction générale fait rapport sur la probation d'une gestionnaire. Elle indique que Mme Brigitte Lemieux, directrice adjointe à l'école secondaire des Patriotes a accompli cette étape avec succès.

MODIFICATION AU PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CE-160517-2878

Résolution n° CE-160614-2888

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08), le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements proposé par le directeur général;

ATTENDU que le 17 mai 2016, le comité exécutif a adopté le Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2016-2017 (RH-02) par résolution n° CE-160517-2878;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2016-2017 (RH-02);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER, tel que modifié, le Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2016-2017 (RH-02), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 273;

DE RESCINDER en partie la résolution n° CE-160517-2878 par l'ajout d'un poste de coordonnateur à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle.

Adopté

HUIS CLOS
NOMINATION DE GESTIONNAIRES
Résolution n° CE-160614-2889

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 35.

Mme Danielle Laramée occupe son siège à 18 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CE-160614-2890

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h.

NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE
Résolution n° CE-160614-2891

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée à l'interne et à l'externe pour pourvoir des postes de direction d'école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE NOMMER les personnes suivantes à une fonction de direction d'école primaire :

- monsieur Louis Bernier
- madame Lysanne Gagnon
- madame Martine Gilbert
- monsieur Sébastien Labbé
- madame Isabelle Martel
- madame Nancy Tremblay

et de les soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

**ENGAGEMENT ET NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE À LA
DIRECTION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
Résolution n° CE-160614-2892

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l’affichage du poste de direction adjointe à la Direction du service des technologies de l’information adressé à l’interne et à l’externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D’ENGAGER et *DE NOMMER* madame Carole Dallaire à une fonction de direction adjointe à la Direction du service des technologies de l’information et de la soumettre à une période de probation d’une année.

Adopté

ENGAGEMENT ET NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D’ÉCOLE

Résolution n° CE-160614-2893

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d’école (RH-04);

ATTENDU l’invitation adressée à l’interne et à l’externe pour pourvoir des postes de direction d’école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

D’ENGAGER et *DE NOMMER* les personnes suivantes à une fonction de direction d’école primaire :

- madame Sylvie Ducharme
- madame Chantal Labelle

et de les soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATION – COORDONNATEUR À LA DIRECTION DU SERVICE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n° CE-160614-2894

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l’affichage du poste de coordonnateur à la Direction du service de la formation générale des jeunes adressé à l’interne et à l’externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE NOMMER madame Carole Allard à titre de coordonnatrice à la Direction du service de la formation générale des jeunes et de la soumettre à une période de probation d’une année.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-160614-2895

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif afin d'être entérinées.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-160614-2896

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU les responsabilités et délégations de pouvoirs exercées par le comité exécutif;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la responsabilité du comité exécutif d'approuver les contrats de concession alimentaire ou de service de traiteur conformément à la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'OUVRE-PORTES MÉCANISÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DANS DIVERS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CE-160614-2897

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 30850 « Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées » (rés. n° CC-091124-3164);

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'installation d'ouvre-portes mécanisés pour personnes handicapées dans les établissements suivants : Alpha, Cœur à cœur, l'Alternative, de la Renaissance, de l'Amitié, de l'Harmonie-Jeunesse, Saint-Gabriel (pavillon Notre-Dame), Saint-Gabriel (pavillon Saint-Gabriel), Saint-Pierre, secondaire d'Oka et secondaire Henri-Dunant;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en architecture seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la firme professionnelle en architecture Claude Hamelin Lalonde + DKA Architectes en consortium, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'installation d'ouvre-portes mécanisés pour personnes handicapées dans les établissements suivants : Alpha, Cœur à cœur, l'Alternative, de la Renaissance, de l'Amitié, de l'Harmonie-Jeunesse, Saint-Gabriel (pavillon Notre-Dame), Saint-Gabriel (pavillon Saint-Gabriel), Saint-Pierre, secondaire d'Oka et secondaire Henri-Dunant;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE GÉOTECHNIQUE (CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUN DE FORMATION PROFESSIONNELLE CSSMI-CSSWL À SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CE-160614-2898

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 26 juin 2013, de réaliser le projet de construction d'un centre de formation professionnelle conjointement avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) LVM, une division de EnGlobe Corp., pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un centre commun de formation professionnelle CSSMI-CSSWL à Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande amorçant le processus.

Adopté

PROLONGATION – CONVENTION DE LOCATION – CENTRE MULTISERVICE DE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CE-160614-2899

ATTENDU l'acte de cession en emphytéose entre la Commission scolaire de Sainte-Thérèse et la Ville de Sainte-Thérèse, reçu devant M^e Pierre Chartrand, notaire, le 8 avril 1997, sous le numéro 14 124 de ses minutes (ci-après l'« Acte de cession en emphytéose »), concernant le Centre multiservice de Sainte-Thérèse (ci-après le « CMST »);

ATTENDU la convention de location du CMST entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Commission scolaire de Sainte-Thérèse datée du 8 avril 1997 (ci-après la « Convention de location »);

ATTENDU que l'Acte de cession en emphytéose vient à échéance le 7 avril 2018;

ATTENDU que la Convention de location vient à échéance le 21 novembre 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu d'arrimer les modalités de remboursements inhérentes à la Convention de location à la date d'échéance de l'Acte de cession en emphytéose;

ATTENDU la résolution n° 2016-322 de la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE PROLONGER la Convention de location du Centre multiservice de Sainte-Thérèse jusqu'au 7 avril 2018;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer un addenda à la Convention de location du Centre multiservice de Sainte-Thérèse afin de prolonger la Convention de location jusqu'au 7 avril 2018, ou tout autre document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER l'addenda à la Convention de location au répertoire des présentes sous la cote 274.

Adopté

ENTENTE DE SOUS-LOCATION – CENTRE DE FORMATION CONTINUE DES PATRIOTES

Résolution n° CE-160614-2900

ATTENDU le bail intervenu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Promenades Deux-Montagnes Inc. concernant le local situé au 2701 à 2801, boulevard des Promenades à Sainte-Marthe-sur-le-Lac conformément à la résolution n° CE-150623-2807;

ATTENDU que ledit bail permet la sous-location à des fins de services connexes aux services éducatifs pour une superficie maximale de 2 900 pieds carrés;

ATTENDU que le Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes offre des services connexes en formation, éducation et employabilité;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure un bail pour une durée de plus d'une année conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE CONCLURE une entente de sous-location avec Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes et comportant les éléments essentiels suivants :

- Une durée de 5 ans;
- Une superficie approximative de 2 700 pieds carrés;
- Un coût de 15,92 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, augmenté annuellement de l'indice des prix à la consommation.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ladite entente de sous-location au répertoire des présentes sous la cote 275.

Adopté

AVIS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF (SIP-04)

Résolution n° CE-160614-2901

ATTENDU qu'en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires;

ATTENDU le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04);

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE DONNER avis public que le comité exécutif adoptera, à sa séance du 31 août 2016, un règlement amendé sur les séances du comité exécutif, lequel se lira comme suit, à savoir :

1. Le comité exécutif tient une séance ordinaire mensuellement le deuxième mardi de chaque mois à 19 h, sauf aux mois de juillet, août, décembre, janvier et mai;
2. Il n'y a pas de séance ordinaire aux mois de juillet et janvier;

3. En août, le comité exécutif tient une séance ordinaire le dernier mercredi du mois à 19 h;
4. En décembre, le comité exécutif tient une séance ordinaire le deuxième mercredi du mois à 19 h;
5. En mai, le comité exécutif tient une séance ordinaire le troisième mardi du mois à 18 h 30;
6. Les séances se tiennent habituellement au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir à tout autre lieu ou toute autre heure, lorsque requis.

DE TRANSMETTRE une copie du projet de modification du *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) aux conseils d'établissement et au Comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

DE VERSER le projet de modification du *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) au répertoire des présentes sous la cote 276.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE BOIS-DES-FILION

Résolution n° CE-160614-2902

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Bois-des-Filion;

ATTENDU la décision de la Commission scolaire de construire un terrain de basketball à l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU que ledit terrain de basketball se trouvera en partie sur le terrain de la Commission scolaire et en partie sur le terrain de la Ville de Bois-des-Filion;

ATTENDU l'autorisation de la Ville de Bois-des-Filion et sa participation financière dans ce projet de construction d'un terrain de basketball à l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir l'échange de services entre elle et la Ville de Bois-des-Filion;

ATTENDU la résolution favorable du conseil d'établissement de l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Commission scolaire et la Ville de Bois-des-Filion relatif à l'aménagement d'un terrain de basketball sur une partie du terrain de l'école secondaire Rive-Nord;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 277.

Adopté

**PROTOCOLE GÉNÉRAL D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE
DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-
DES-PLAINES**

Résolution n° CE-160614-2903

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissement des trois écoles primaires concernées, soit Du Bois-Joli, des Moissons, de l'Harmonie-Jeunesse ainsi que de l'école secondaire du Harfang;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 278.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-160614-2904

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 25.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général